



Ressources humaines : rapport annuel

Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé

1. Le Secrétariat a présenté le rapport annuel sur les ressources humaines,¹ qui fait le point sur les initiatives actuellement menées dans le cadre du programme de transformation de l'OMS.
2. Le Comité a accueilli favorablement le rapport, et a souligné la qualité des statistiques qui y figuraient. Il a pris note des progrès réalisés en matière de parité des genres jusqu'au grade P.5 et de la conformité avec les politiques et les indicateurs énoncés dans le cadre relatif au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, et a félicité le Secrétariat pour les progrès accomplis. Il a cependant noté avec préoccupation que des problèmes subsistaient au niveau de la représentation géographique équitable du personnel dans son ensemble et de la parité des genres pour les postes des classes P.6, D.1 et D.2.
3. S'agissant du recrutement, le Comité a noté que l'OPS/Bureau régional des Amériques avait commencé à procéder à des vérifications externes des antécédents et a encouragé le Secrétariat à envisager d'en faire de même. Il a en outre noté qu'en dépit des améliorations observées, le délai de recrutement moyen demeurerait important. Le Secrétariat a assuré au Comité que des vérifications complètes des antécédents des candidats étaient effectuées par l'intermédiaire du centre One Human Resource basé à Bonn, et a noté qu'il tirerait également des enseignements de l'expérience acquise par l'OPS/Bureau régional des Amériques.
4. Le Comité s'est félicité des efforts déployés pour renforcer le programme Jeunes administrateurs, en s'intéressant tout particulièrement aux candidats originaires de pays à revenu faible ou intermédiaire, et a encouragé le Secrétariat à étendre les possibilités offertes par ce programme. Il s'est également félicité de l'engagement pris d'améliorer le bien-être du personnel et a salué les efforts déployés par le Secrétariat pour combattre l'inconduite sexuelle et les autres formes de comportements abusifs ainsi que la fraude et la corruption, et pour assurer un environnement de travail inclusif et favorable.
5. En ce qui concerne les préoccupations soulevées par le Comité, le Secrétariat a souligné qu'un financement plus durable permettrait de donner suite aux points évoqués dans le rapport.

¹ Document A77/25.

6. Le Comité s'est félicité de l'augmentation des investissements dans les ressources humaines au niveau des pays, mais a noté avec préoccupation que le nombre de fonctionnaires aux classes D.1 et D.2 avait augmenté au Siège. Il s'est dit préoccupé par l'augmentation des coûts qui en résultait, y compris les frais de voyage, et a prié le Secrétariat de suivre et d'évaluer l'impact de l'augmentation des effectifs au niveau régional et national. Le Secrétariat a répondu que, dans le cadre du plan d'action du Groupe Action pour l'obtention de résultats en vue d'un impact dans les pays, des indicateurs de gestion avaient été mis en place pour évaluer les effets des mesures prises au niveau des pays et que des indicateurs supplémentaires étaient en cours d'élaboration du point de vue programmatique.

RECOMMANDATION À L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

7. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a recommandé à l'Assemblée de la Santé de prendre note du rapport et a proposé au Secrétariat, afin de l'aider à s'acquitter de ses mandats existants :

- a) de continuer à tout mettre en œuvre pour améliorer la représentation géographique ;
- b) d'accélérer la mise en œuvre de la phase obligatoire de la politique de mobilité ;
- c) de prendre des mesures pratiques afin de garantir que le programme de stages soit accessible aux candidats de toutes les Régions ;
- d) de continuer d'améliorer l'efficacité du processus de recrutement ;
- e) de continuer d'œuvrer en faveur de la parité des genres à tous les niveaux de l'Organisation, en particulier parmi les représentants de l'OMS dans les bureaux de pays et le personnel occupant des postes de rang supérieur ;
- f) d'accorder l'attention voulue à toutes les recommandations pertinentes de l'examen de 2023 mené par le Corps commun d'inspection (CCI) du système des Nations Unies sur le personnel non fonctionnaire et les modalités contractuelles connexes, tout en créant le nouveau type de contrat de personnel affilié.

= = =